



Le petit Baladin

Commune de BALADOU



Eglise de Baladou avant 1871

Juillet 2009

Bulletin municipal n°16

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Les six premiers mois de 2009 sont déjà écoulés... Concernant la mairie, nous avançons petit à petit pour le PLU : le cahier des charges a été finalisé, une dizaine de cabinets d'étude ont été contactés pour avoir des devis, nous dirons donc que le plus dur reste à venir.

La maison Lestrade aussi suit son cours. Des contacts avec plusieurs cabinets d'architecture ont été pris afin d'examiner les différents projets proposés, réhabilitation de la maison en logement et construction d'un bâtiment neuf pour le restaurant - bar - multiservice.

Les travaux de la route départementale D803, de la route de Pomié après le passage à niveau jusqu'à l'autre route de Pomié, devraient commencer à l'automne.

Vous trouverez dans ce numéro une page consacrée aux ordures ménagères ; peut être allez-vous trouver que j'insiste sur le sujet mais pour moi le jeu en vaut la chandelle ! Le triage a son importance pour la planète mais aussi pour le portefeuille ! Donc vraiment, nous avons tous à gagner à le faire correctement.

Le Conseil Municipal a décidé d'édifier un monument pour la commémoration du 19 Mars 1962 (cessez le feu de la guerre d'Algérie) sur la commune de Baladou. Aucune victime n'a été à déplorer pour cette guerre dans notre commune mais beaucoup y sont partis quand même. Il nous semble normal que nous commémorions cette date oubliée par beaucoup d'entre nous. Le choix de l'emplacement restera aux anciens d'Algérie.

Vous avez pu remarquer des petits panneaux avec des vélos sur le bord des routes. Ce balisage est un itinéraire touristique réalisé par le Conseil Général, mis en place sur plusieurs communes, dont la nôtre.

Au sujet d'internet haut débit, la Communauté de Communes a voté un crédit supplémentaire afin de réaliser des travaux dans quelques communes, pour couvrir toutes les zones dites « blanches ». Bientôt, pratiquement tout le monde y aura accès, encore un peu de patience pour ceux qui n'y ont pas encore droit.

Le quinze août arrive à grands pas, la fête aussi. Cette année, une demande nous a été présentée à la mairie pour faire une photo de groupe avec tous les gens du village. Cela nous a paru une très bonne idée. Nous avons donc donné notre accord pour le faire au 15 août.

Pour finir je voudrais remercier la maîtresse Virginie Vanstaen pour son engagement dans la restauration de la salle de classe (peinture et sol) qui a su mobiliser les parents d'élèves. Merci à eux aussi ; dans une commune comme la nôtre, il n'y a pas de petites économies !

Vous trouverez de nombreuses informations dans ce nouveau numéro du Petit Baladin. Merci à tous ceux qui y ont participé. N'hésitez pas à apporter vos idées ou réflexions.

Je vous souhaite à tous un bel été.

Jean-Philippe PAGEOT

Panneaux d'affichage



Les panneaux d'affichage sont en place. Vous pouvez y lire les comptes-rendus des conseils municipaux ainsi que diverses informations. De la place vous est réservée à côté de la vitrine pour afficher vos propres infos (animations d'associations, repas de hameaux...), vos remarques, vos idées, etc. N'hésitez pas à vous en servir.

| COMPTE RENDU FINANCIER 2008 de la Commune de BALADOU | | | | BUDGET | | | |
|---|--|--|--|-----------------------------|---------------------------|-------------------|---------------------|
| I - La SECTION "FONCTIONNEMENT" | | | | 2009 | | | |
| | | | | Crédits ouverts | Réalisations | Ecart | VOTE |
| LES DEPENSES | | | | (prévisions budgétisées) | (opérations réalisées) | | LES DEPENSES |
| Charges à caractère général | | | | 47 358,00 | 36 157,51 | -11 200,49 | 58 200,00 |
| Charges de personnel | | | | 63 420,00 | 63 419,01 | -0,99 | 56 180,00 |
| Autres charges de gestion courante | | | | 40 517,00 | 37 200,33 | -3 316,67 | 39 870,00 |
| DEPENSES COURANTES | | | | 161 295,00 | 136 776,85 | -14 518,15 | 154 250,00 |
| Charges financières | | | | 6 852,00 | 6 851,81 | -0,19 | 6 958,00 |
| Charges exceptionnelles | | | | 1 000,00 | 0,00 | -1 000,00 | |
| Dépenses imprévues | | | | 6 400,00 | 0,00 | -6 400,00 | 5 629,98 |
| DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | | | | 165 547,00 | 143 628,66 | -21 918,34 | 166 837,98 |
| Virement à la section INVESTISSEMENT | | | | 83 417,12 | | | 72 342,00 |
| LES RECETTES | | | | Crédits ouverts | Réalisations | Ecart | LES RECETTES |
| Produits des services, du domaine et ventes | | | | | 76,23 | 76,23 | |
| Impôts et taxes | | | | 74 056,00 | 76 303,34 | 2 247,34 | 85 588,00 |
| Dotations et participations | | | | 92 559,00 | 92 559,00 | 0,00 | 96 341,00 |
| Autres produits de gestion courante | | | | 16 000,00 | 17 303,72 | 1 303,72 | 17 500,00 |
| RECETTES DE GESTION COURANTE | | | | 182 615,00 | 186 242,29 | 3 627,29 | 199 429,00 |
| Produits exceptionnels | | | | 10,00 | 1 022,44 | 1 012,44 | 10,00 |
| RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT | | | | 182 625,00 | 187 264,73 | 4 639,73 | 199 439,00 |

| II - La SECTION "INVESTISSEMENT" | | | | | Budget 2009 voté |
|--|-----------------------------|---------------------------|--------------------|-------------------|---|
| | Crédits ouverts | Réalisations | Rest. à réaliser | Ecart | (suite) |
| LES DEPENSES | (prévisions budgétisées) | (opérations réalisées) | | | LES DEPENSES |
| Immob. corporelles, petits équipements | 4 530,47 | 4 352,49 | 0,00 | -177,98 | 6 800,00 |
| Réseaux de voirie | 15 000,00 | 10 509,72 | 4 490,28 | 0,00 | 21 000,00 |
| Logement bâtiment scolaire | | | | | 2 500,00 |
| Rénovation logement | | | | | 4 000,00 |
| Caveau communal | 7 800,00 | | 7 800,00 | 0,00 | |
| Equipements | 1 800,00 | 1 699,15 | 0,00 | -100,85 | 800,00 |
| Panneaux de signalisation | | | | | 2 000,00 |
| Réfection registre Etat Civil | 1 001,04 | 1 001,04 | 0,00 | 0,00 | |
| Achat "maison Lestrade" | 103 000,00 | 102 002,89 | 0,00 | -997,11 | |
| Achat camion voirie | 4 768,49 | 0,00 | 0,00 | -4 768,49 | |
| Etudes PLU | | | | | 5 000,00 |
| Etudes faisabilité Mutiservices | | | | | 14 000,00 |
| Panneaux d'affichage | | | | | 2 500,00 |
| Emprunts et dettes assimilées | | | | | 19 788,00 |
| Achat minibus (scolaire et transport) | 21 375,00 | 21 354,50 | 0,00 | -20,50 | |
| DEPENSES d'INVESTISSEMENT | 169 276,00 | 140 919,79 | 12 290,28 | -6 064,93 | 78 388,00 |
| LES RECETTES | | | | | |
| | | Crédits ouverts | Titres émis | Ecart | |
| Emprunts en euros | | 71 375,00 | 71 375,00 | 0,00 | 5 131,00 |
| Fctva | | 11 400,00 | 10 850,99 | -549,01 | |
| T.I.c., dotations fonds divers | | 2 564,00 | 2 127,00 | -437,00 | |
| Exédent de fonds capitalisés | | 20 114,89 | 20 114,89 | 0,00 | 73 534,21 |
| Dépôts et cautionnements reçus | | 915,00 | | -915,00 | 915,00 |
| Frais d'études | | 10 273,16 | | -10 273,16 | |
| Virement de la section "Fonctionnement" | | 83 417,12 | | | 72 342,00 |
| RECETTES d'INVESTISSEMENT | | 200 069,17 | 104 467,88 | -12 174,17 | 151 922,21 |
| III - le COMPTE ADMINISTRATIF (récapitulatif) | | | | | TOTAL DU BUDGET 2009 |
| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | ENSEMBLE | | |
| | | | Dép. ou déficit | Rec. ou excédent | |
| Résultats reportés(déficits) | -12 314,89 | | -12 314,89 | | |
| Opérations de l'exercice (dépenses) | -163 670,08 | -143 628,66 | -307 298,74 | | 317 567,98 |
| TOTAL | -175 984,97 | -143 628,66 | -319 613,63 | | |
| Résultats reportés (excédents) | | 69 639,12 | | 69 639,12 | solde d'exécution de la section d'investissement reporté: |
| Excédents ou recettes (recettes) | 114 741,04 | 187 264,73 | | 302 005,77 | |
| TOTAL | | 256 903,85 | | 371 644,89 | |
| Résultat de clôture | -61 243,93 | 113 275,19 | | 52 031,26 | 61 243,93 |
| Restes à réaliser | -12 290,28 | | -12 290,28 | | 12 290,28 |
| Total cumulé | -73 534,21 | 113 275,19 | -12 290,28 | 52 031,26 | 391 102,19 |
| Résultat DEFINITIF | -73 534,21 | 113 275,19 | | 39 740,98 | |
| | | 39 740,98 | | | |

Si le résultat définitif 2008 est de 39.740,98€ contre 69.639,12 à fin 2007, il convient de souligner ici que 50.000€ ont servi à payer comptant env. 60% de l'acquisition de la "maison LESTRADE" (global: 102.002,89€)

Subventions aux Associations

| | |
|--|----------------|
| ADMR | 200 € |
| APE Collège Martel | 100 € |
| APE RPI Baladou Cuzance | 920 € |
| ATESAT | 130 € |
| Baladou Animation | 200 € |
| Baladou Gym | 200 € |
| Bouquet d'Argent | 200 € |
| Centre de Secours | 170 € |
| Comité des fêtes | 200 € |
| Contrat Enfance Jeunesse Saint Sozy | 1 500 € |
| Crèche Soulliac | 50 € |
| Don du sang | 30 € |
| Ecole de Foot | 200 € |
| Ecole de Musique de Martel | 200 € |
| Maternelle Martel | 3 500 € |
| Maternelle Saint Sozy | 2 550 € |
| Maternelle Soulliac | 1 500 € |
| Office du Tourisme | 170 € |

Calendrier des prochaines festivités

Quelques dates à retenir :

- 15 août : Fête votive animée par le Comité des Fêtes
A midi ☞ photo des habitants de Baladou
- 8 novembre : Loto du Bouquet d'Argent
- Courant novembre : Loto des Ecoles
- 5 et 6 décembre : Téléthon piloté par Baladou Animation
- 10 décembre : Repas de Noël du Bouquet d'Argent
- 31 décembre : Repas du 1^{er} de l'An organisé par
Baladou Animation
- A l'automne : Soirée Théâtre
- En janvier : Soirée jeux de société

Ordures ménagères

La communauté de communes du pays de Martel (regroupant 11 communes) s'est dotée en 1999 de la compétence de la collecte de l'élimination et la valorisation des déchets.

C'est l'entreprise Sourzat de Martel qui, après appel d'offre, a remporté le marché pour une durée de trois ans pour un montant annuel total de 295 073.80 € TTC. Le traitement est pris en charge par le SYDED (Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets).

LES DECHETS NON VALORISABLES

En 2008 1507,42 tonnes (soit 234.44 kg/habitant) d'ordures ménagères ont été prises en charge par le syded pour le canton de Martel et ont été orientées vers l'incinérateur du SYTOM19 à Saint Pantaléon de Larche.

La collecte des ordures ménagères s'effectue 1 fois par semaine.

Elles doivent être mises en sacs fermés et déposées dans les bacs marron

En saison d'été juillet et août la collecte est doublée.

LES DECHETS RECYCLABLES

En 2008, 583.92 tonnes de déchets pour le canton de Martel (soit 90.81 kg/habitant) ont été acheminées vers le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste.

Les déchets sont triés par matériau, conditionnés et envoyés vers des unités hors département.

La collecte des déchets recyclables a lieu 1 fois par quinzaine.

Ils doivent être mis en vrac dans les bacs verts

En saison d'été juillet août la collecte est doublée.

230 tonnes de refus (soit un taux de 39.35 %) représente la part des déchets non traités destinés à la valorisation du fait des erreurs des habitants.

On peut voir là qu'il nous reste encore beaucoup à faire pour améliorer notre triage.

Un bon tri nous permet de faire baisser la facture, donc la vôtre. Nous sommes tous concernés, merci de faire un effort durable sur le triage, si vous avez des doutes, n'hésitez pas, mettez les dans le bac marron.

LA VALORISATION DU VERRE

Ces emballages (bouteilles en verre principalement) sont déposés dans les récup'verres ; le ramassage et le transfert sont effectués par le SYDED.

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

L'opération « compostage individuel » continue. Elle constitue une bonne alternative à la réduction de la collecte des déchets non recyclables.

Dans le cadre de cette opération, vous avez la possibilité d'acquérir un composteur individuel pour la somme de 20 euros.

~~Quelques modifications ont été apportées, ou vont être apportées au niveau de notre commune sur les emplacements. Merci de votre compréhension.~~

Association des Parents d'élèves

C'est le travail de toute une année scolaire que les enfants des écoles nous ont présenté au spectacle de fin d'année le 26 juin dernier. Ainsi ils ont pu nous faire une démonstration des cours de secourisme qu'ils avaient pu suivre auprès de Gérard Lacroix, avec des saynètes de mise en situation ; démonstrations au cours desquelles ils ont reçu un titre de secourisme.



La danse des petits

Auprès de Xavier Vidal, ce sont des chants et des danses en occitan que les enfants des deux écoles nous ont fait partager. Pour les plus grands, il y eut également des sketches préparés par Sophie la maîtresse ainsi qu'une démonstration de danse de jump réalisée en collaboration avec Guylaine Faure qui assure la garderie à Cuzance.

L'année scolaire eut également pour le mois de juin et la première semaine de juillet un avant goût de vacances. En effet, grâce à l'investissement des parents, des sorties à la piscine municipale de Souillac ont pu être organisées.

Aujourd'hui, l'Association des Parents d'Elèves des écoles de Baladou & Cuzance se prépare pour une nouvelle rentrée qui laisse présager une année scolaire à venir riche d'évènements pour nos enfants.

Outre les manifestations habituelles, la rentrée prochaine nous amènera en collaboration avec les maîtresses à travailler le projet du voyage

scolaire. Virginie et Sophie, qui resteront à la rentrée sur le RPI, émettent l'idée de faire découvrir aux enfants le milieu urbain en proposant des visites de la ville de Toulouse.

Pour la prochaine rentrée, ce sont 50 enfants qui sont déjà inscrits sur les deux écoles. Ainsi ce sont 10 CP, 12 CE1, 6 CE2 répartis « alphabétiquement » sur les deux écoles, 11 CM1 et 11 CM2 qui prendront le chemin de l'école.

Le bureau de l'association des parents d'élèves tient à remercier vivement les maîtresses pour leur investissement et à les féliciter pour leur première année scolaire.



Nombreux public attentif lors des manifestations

Nous tenons également à remercier les parents d'élèves qui ont participé tout au long de l'année aux manifestations et pour les sorties piscine qu'ils ont encadrées et sans qui cela n'aurait été possible.

Nous vous donnons rendez-vous le 02 Août prochain au vide grenier de Cuzance, où nous proposerons des ouvrages, manuels et cartes scolaires, ce afin de récolter des fonds pour l'organisation du voyage scolaire de la rentrée prochaine.

Pour le Bureau, Sophie VACHER

Baladou Animations

REVEILLON

C'est pour la quatrième année consécutive que les membres de l'association ont organisé, avec succès, la soirée du réveillon. Comme les années précédentes, la salle affichait complet, les habitués ayant pris la précaution de réserver d'une année sur l'autre. C'est avec les frères Castagné que nous avons fini l'année 2008 et débuté l'année 2009. Toujours une formidable ambiance avec ce groupe, c'est vers 3 heures du matin que les nombreux couche-tard ont pu déguster la fameuse soupe au fromage et repartir pour un autre tour de piste ...

Compte tenu du succès de cette soirée, nous conseillons aux Baladins Intéressés, sachant que le réveillon est toujours le 31 décembre, de réserver au plus tôt vos places au

05-65-32-04-62, :

le prix se situera aux alentours de 60 € ,

ESCAPADE AU PUY DU FOU

Cette année encore l'association a souhaité organiser une petite escapade de deux jours. L'an passé, nous étions partis à Blois, nous avons visité les châteaux de Blois et Chenonceau, puis le lendemain nous avons passé la journée au zoo de Beauval.

Depuis, le vœu de faire le Puy du Fou avait été formulé et voilà les 20 et 21 juin derniers nous y étions ; cette sortie proposée aux membres de l'association était aussi ouverte à des personnes extérieures dans la limite des places disponibles. C'est donc un groupe de 42 participants qui s'est levé très tôt le matin du 20 juin pour partir au Puy du Fou.



La météo de ces deux jours nous a permis de profiter au maximum des différents spectacles offerts aux touristes dans l'enceinte du

Grand Parc du Puy du Fou et de découvrir ou de revoir avec plaisir la Cinéscénie toujours aussi grandiose.

VIDE GRENIER - EXPOSITION ET CONCOURS DE PEINTURE

Bien rodés à présents, les « Baladins Animateurs » ont mis en place l'exposition de peinture et le vide grenier annuels le 29 juin. Ce sont pas moins de 90 tableaux et photos confondus qui ont été exposés, les Baladins artistes y étaient très bien représentés : des tableaux de Mmes Martine Cambou, Colette Joanny, Françoise Laumaillet et Mrs Louis Flour, Kelth Payne et des photos de Bernard Coullé y étaient présentés.

Toujours autant de diversité dans les styles et un plaisir des yeux renouvelé chaque année.

Un regret toutefois, un manque de participants au concours de peinture adulte, seule une personne s'est inscrite, Mme Brigitte Arias a remporté le 1^{er} prix pour la qualité de sa peinture, représentant un magnifique coq régnant sur sa basse cour ; le public a désigné respectivement deux artistes pour leur œuvre, Mr Louis Flour et Mme Colette Joanny.

Le concours enfant par contre rencontre toujours autant de succès, ce sont 8 petits artistes en herbe qui ont déposé leur dessin et qui ont tous gagné un prix.

Cette année malgré un durcissement de la réglementation il a pu être proposé aux chineurs une multitude d'objets divers et hétéroclites, récents ou anciens et chacun a pu trouver son bonheur dans cet échange, bien que la conjoncture économique ne soit pas favorable. Les exposants ont été contents de cette journée et de l'accueil qui leur était réservé. Le temps très chaud a aussi contribué au succès de cette animation.

Le Bureau

Le Bouquet d'Argent

Suite à la démission de Mme Raymonde Clédél du poste de présidente du Bouquet d'Argent, c'est M. Robert Brugue qui fut plébiscité pour assurer la relève en date du 26 mars 2009.

C'est donc ce nouveau bureau qui fut élu à l'assemblée générale :

| | | | |
|-----------------------|------------------|-----------------|------------------------|
| Président : | Robert Brugue | Membres : | Marie-Camille Arlligüe |
| Vice-présidente : | Raymonde Merquey | Danièle Brugue | Marius Lacroix |
| Trésorière : | Josette Caminade | Jean Caminade | Michel Leymarie |
| Trésorière adjointe : | Jacqueline Pelet | Pierre Clément | Roger Merquey |
| Secrétaire : | Agnès Leymarie | Colette Clément | Elise Mentière |
| Secrétaire adjointe : | Raymonde Bourdet | Jeanine Faramus | |

Le dimanche 26 avril, nous nous sommes réunis dans la salle des fêtes de Baladou afin de célébrer le 30^{ème} anniversaire de notre club.

Environ 90 personnes ont pu apprécier un délicieux repas que nous ont concocté Daisy et Olivier Lespinas. Tout le monde est reparti le cœur gai et le ventre satisfait. « Nous reviendrons », m'ont-ils dit.

Et c'est vrai, le 14 juin, ils sont revenus car nous avons célébré la fête des mères : « ambiance du tonnerre » et paella !...je ne vous dit que ça ! encore Daisy et Olivier, il va falloir les inscrire au club, ces deux là, pas en tant que retraités, ils sont trop jeunes, mais comme « restaurateurs pleins d'étoiles ».

Le 2 juin, nous étions une quarantaine à passer une journée dans le Tarn, à Saint Lieux les Lavaur.



Après un petit déjeuner à Figeac, nous sommes partis par la route touristique, qui nous a donné l'occasion d'admirer des paysages différents des nôtres, mais très agréables.

Nous arrivons à destination avec un peu de retard, dû à une mauvaise appréciation de la distance de la part du voyageur, nous avons donc dû faire la visite des Jardins des Martels à une allure un peu soutenue, ce qui ne nous a pas empêché d'admirer plantes et fleurs savamment mises en valeur.

Ensuite, nous avons fait un détour qui s'imposait, au restaurant ! Aucun regret, c'était très bien et bon.

Le petit train que les nostalgiques de la S.N.C.F. ont remis sur les rails, nous a fait faire un petit voyage de 7km, qui nous a ramené aux Jardins des Martels, où nous avons rejoint le car qui a repris la route de Baladou, où nous sommes arrivés vers 20h30.

Une bien belle balade.

Sur ce, les amis, si autour de vous se trouvent des personnes d'âge certain, invitez-les à se joindre à nous, ils seront les bienvenus.

Ecoute, écoute.... Il faut que je vous dise, fin octobre, nous faisons la journée bleue avec nos écoliers de Cuzance et Baladou. Je suis sûr que vous avez plein d'idées pour intéresser nos petits mômes, alors n'hésitez pas à nous appeler au 05 65 41 05 33.

Le 8 novembre ce sera le loto, venez nombreux (on se tiendra chaud).

Début décembre, ce sera le Téléthon, on vous attend avec vos idées et votre grand cœur. Comme vous le savez, nous les anciens, ne craignons plus rien, mais nos enfants et petits enfants ne sont pas à l'abri de ces mauvais coups du sort.

Et pour terminer cette belle année, nous partagerons, ensemble, un excellent repas de Noël, en attendant la venue de ce cher Père Noël, qui ne peut pas nous oublier, car nous avons été sages.

A bientôt.

R Brugue

Un voyage en Charente,
à La Rochelle, l'île de Ré et l'île
d'Oléron est prévu les 17, 18 et 19
septembre 2009.

Ne tardez pas à vous inscrire

Oyez, oyez, Baladines, Baladins

Nous vous attendons nombreux pour la deuxième année consécutive à la fête du village. On se souvient, il y a 17 ans, la fête de Baladou se déroulait le 15 août en famille. Elle débutait huit ou quinze jours avant avec les aubades et se clôturait par le feu d'artifice. Et si on recommençait...



Programme des festivités :

1-2 et 8-9 août 🍷 *Aubades dans toute la commune*

15 août 2009

10h30 : messe, puis dépôt de gerbe au monument aux morts suivi d'une photo de tous les Baladins et d'un apéritif.

13h30 : concours de pétanque,
Jeux pour petits et grands, manège

20h30 : repas, suivi d'un bal avec Nadine Andrieux.

23h30 : grand feu d'artifice.

Festivités à venir :

A l'automne :
comme l'an passé,
soirée théâtre

et

courant janvier :
jeux divers ou d'hiver !

Le Comlté des Fêtes

Le papier de Pomié



C'est par une belle soirée de février que nous nous sommes réunis à la salle des fêtes de Baladou pour beloter.

Les gens de Pomié et d'ailleurs sont donc venus nombreux et nous avons réuni autour de nous de nombreuses équipes qui ont apprécié la soirée, la convivialité et l'organisation de cette première rencontre.

Les lots étaient nombreux et nous remercions encore une fois tous ceux qui nous ont aidés par leur générosité et leur enthousiasme.

Les vainqueurs et les vaincus ont donc fini la soirée autour d'une bonne soupe et de quelques petites agapes qui ont conclu cette très agréable nuit.

Les derniers que je ne nommerai pas pour ne pas blesser leur amour propre ont gagné un lot de consolation qu'ils ont pu donner à leur compagne respectives Patricia et Nathalie (non, je ne l'ai pas dit).

Voilà, *Pomié en fêtes* est heureux de vous avoir reçus et souhaite que vous honoriez de votre présence nos prochaines manifestations.

Bonne fin d'été à tous.

Coopérative Val Causse

Le Nord Ouest du département du Lot est adapté à la culture du noyer, où près de 3000 tonnes de noix sont produites.

Cette production a pris une importance capitale au niveau de nombreuses exploitations agricoles.

Depuis 2002, elle bénéficie de l'A.O.C. Noix du Périgord qui peut se consommer sous différentes formes : soit fraîches, sèches ou en cerneaux.

L'organisation des producteurs VAL CAUSSE dont les apports sont en permanente croissance regroupe à ce jour près de 1500 tonnes de noix commercialisées en France, mais aussi en Espagne, Portugal, Allemagne, Belgique, sous la marque VAL CA DIS.

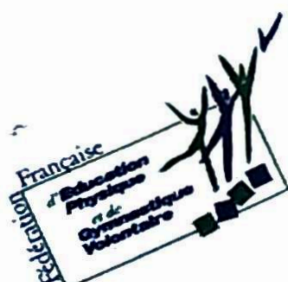
Devant cet accroissement de production et une demande de plus en plus exigeante sur la qualité alimentaire (hygiène et sécurité alimentaires), la Coopérative a dû se doter d'une nouvelle station fruitière construite sur la commune de Baladou au lieu dit « Le Pigeon »

L'ensemble de la collecte de noix et des cerneaux sera traitée sur ce site où les noix en coques seront, après calibrage, soit destinées à l'ensachage pour le marché de la noix de table ou bien au cassage pour la transformation en cerneaux



Les cerneaux de noix collectés directement chez les producteurs ou issus du cassage, seront calibrés, triés, emballés puis expédiés chez les conditionneurs français ou étrangers.

Baladou Gym



SEPTEMBRE 2009-JUIN 2010

Tous autant que nous sommes avons de bonnes raisons pour ne pas rejoindre un groupe de Gym ! Trop si, pas assez ça, j'ai pas le temps, j'en ai pas besoin, etc.....

Pourtant, lorsqu'on saute le pas et que l'on vient rejoindre le cours du mardi matin ou celui du mardi soir, dans un premier temps on se rend compte de nos insuffisances car notre corps grince de partout.

Peu à peu, les douleurs se calment pour faire place à une sorte de bien-être physique autant que psychique car la gym - lorsqu'elle est pratiquée sous l'œil vigilant d'un prof qualifié et ouvert - touche en profondeur ces deux aspects. Un troisième aspect non négligeable dans nos villages : le lien social, l'ouverture aux autres. A partir de cette inscription au demeurant banale à un cours de gym, on débouche très facilement sur d'autres activités car dans un groupe beaucoup cultivent des hobbies divers et variés. En intégrant un groupe tel que le notre, on ouvre en grand une porte sur des liens amicaux.

Nous avons la chance à Baladou d'avoir une animatrice qui refuse le train-train et qui prend le temps de faire chaque année de nouvelles formations afin que chacune et chacun d'entre nous y trouve ce qui lui convient sans lassitude.

Nos deux cours ne sont ni routiniers ni plan-plan ! Au fil d'une année, par l'utilisation de ballons, de steps, d'élastiques, de poignées lestées, de bâtons, de bâtons de randonnée nordique, d'enchaînement de country, de pas de chat-chat etc. etc. tout travaille : les muscles, l'équilibre, la mémorisation, la coordination des mouvements, la latéralité, la relaxation, les articulations rouillées, le cœur fatigué qui a besoin de se refaire une santé

La pyramide des âges de nos deux sections va d'une vingtaine d'année à 83 ans et pourtant, dans l'une comme dans l'autre pas le temps de rêvasser !

Bien sûr, parfois il faut s'obliger à venir ! Bien sûr, il faut prendre la voiture mais, lorsque le cours commence, que Christine met la musique, les soucis restent à la porte. Une heure de gym, c'est une heure hors du temps, c'est une heure très personnelle, une heure bien à soi bien que partagée avec les autres.

Nous ne vous dirons pas que vous allez avec une heure de pratique par semaine obtenir un corps de créature de rêve pas plus que vous mettrez fin à vos vieilles douleurs mais franchement, c'est tellement mieux que de prendre des antidépresseurs et des antalgiques, tellement mieux que de se morfondre avachit sur un fauteuil devant la TV qui égrène chaque jour des nouvelles à vous laisser le moral ras les chaussettes !

Les cours reprendront le mardi 15 septembre 2009, à 10 h 45 ou à 20 h 30 selon votre disponibilité à la salle des Fêtes de Baladou. Un projet pour une 2^{ème} heure est à l'étude.

Ne dites pas non sans avoir essayé. Poussez la porte, les deux premiers cours sont offerts.

Une visite sur place n'engage en rien.

Besoin de renseignements complémentaires :

05 65 37 12 22 (Josette Chambon) et baladou.gym@orange.fr

Les premiers pas de notre commune

Baladou, section de la commune de Creysse s'est érigée en commune indépendante en 1840. Hormis l'église et le cimetière, car c'était déjà une paroisse, il n'y avait aucun bâtiment communal.

Il a fallu installer la nouvelle commune en location chez l'habitant. Je n'ai trouvé aucune trace précise pour situer la maison commune (c'est ainsi que l'on appelait à l'époque la mairie).

Par contre les deux écoles ont été facilement identifiées : les garçons étaient chez René Pecheyran, dans un bâtiment qui existe encore, appartenant à Mr Castagné (maison Bramel actuellement Sénéchal) et les filles chez Devès, une maison aujourd'hui démolie dans le haut du bourg.

Le conseil municipal a bien conscience que la situation est inconfortable, qu'il faut faire quelque chose, mais les moyens sont très limités. De plus, l'église est en très mauvais état.

A partir de 1860, l'on retrouve plusieurs délibérations qui font état de ces problèmes.

C'est l'église qui semble être la priorité. L'on pourrait penser que des travaux importants y ont été faits dans les années 1865-1870, mais il s'agissait en fait de petites réparations à la toiture. Les gros travaux qui paraissent nécessaires sont sans cesse reportés.

Il est aussi beaucoup question de l'acquisition de la « maison d'école » dans cette période. Il s'agit de l'école des garçons. Le propriétaire, Mr Castagné (qui est également maire) est vendeur. Le prix est fixé à 4100 francs. Les deux parties paraissent d'accord sur cette acquisition, mais elle ne sera jamais réalisée malgré quatre délibérations votées à l'unanimité du Conseil Municipal en 1866 et la dernière en 1873. Pourquoi ? Je n'ai trouvé aucun élément de réponse, mais l'on peut supposer que cette acquisition ne solutionnait qu'un élément du problème alors que la commune avait besoin également d'une mairie et d'un logement pour l'instituteur.

En 1871, il y a renouvellement de C.M. Une équipe rénovée arrive aux affaires avec un nouveau maire, Jean Baptiste Ladet de Pomlé.

Le nouveau conseil affiche des ambitions pour la commune. Le manque de « maison d'école » et de « maison commune » est souligné plusieurs fois.

Mais l'église, souvent citée dans le passé est toujours au même point, c'est-à-dire en état de ruine. C'est donc une priorité, d'autant plus que l'ancienne municipalité a fait des provisions pour cela.

Peu après son élection, le maire réunit le C.M. avec les propriétaires les plus imposés (il y avait à cette époque dans toutes les communes une commission des propriétaires les plus imposés). Cette commission, désignée par le Sous-Préfet était consultée par le maire chaque fois que le C.M. décidait une augmentation des impôts ou envisageait de faire des emprunts. Bien qu'elle ne soit que consultative, il semblerait qu'à Baladou ses membres avaient droit de vote au même titre que les membres du C.M.

Au cours de cette réunion, le maire fait état d'un fond disponible de 9000 francs pour refaire l'église, mais le coût de cet investissement est estimé à 12500 francs par l'architecte M Darnis de Gourdon. Il manquerait donc 3500 francs qui seraient empruntés à Mr Martine de Pomlé au « taux en vigueur ». Après un vote à bulletin secret, les 20 membres présents approuvent cette réalisation et le plan de financement proposé.

Dans le même temps, le C.M. et cette commission votent 0,04 centimes additionnels sur les trois taxes communales, ce qui doit donner la somme annuelle de 576,96 francs pour rembourser la somme empruntée.

Il était tout à fait exceptionnel à l'époque qu'une commune emprunte. Ces emprunts ne pouvaient se faire qu'à des particuliers, les établissements bancaires n'existant pas.

Les travaux avancent très vite. Ils sont en fin d'achèvement en 1873. Le C.M. va pouvoir enfin passer à l'étape suivante, c'est-à-dire « la maison d'école » dont il est question depuis plus de 10 ans. L'on reparle à nouveau de l'achat à Mr Castagné, mais l'on devine des points de divergences dans les procès-verbaux.

Le 21 juin 1874, le maire donne lecture au CM d'un courrier du Sous-Préfet de Gourdon dans lequel il « invite la municipalité à faire construire sans retard une maison d'école qui corresponde aux conditions de salubrité en vigueur et à des dimensions réglementaires.

de salubrité en vigueur et à des dimensions réglementaires ».

Le ton est donné, mais ce n'est que l'année suivante, en 1875, que la décision sera prise. Dans cette construction l'on y ajouterait la « maison commune » et un logement pour l'instituteur.

Pour implanter cet ensemble, il faut trouver un terrain, un « sol ». Mais là, le problème se corse.....

Le 17 février 1875, le C.M. délibère en ces termes : « l'emplacement le plus favorable appartient à Mr Vieillescazes mais ce dernier ne veut pas vendre à la commune, il prétexte que son fils n'est pas encore majeur ». Mr Ladet se fâche ; la majorité du C.M. le suit et lui demande de faire exproprier Mr Vieillescazes. L'on devine les tensions : Mr Vieillescazes est notaire à Baladou et fut conseiller municipal avant 1871. Mais dans le même temps, Mr Ladet cherche un autre terrain, car il y a urgence : Mr Castagné, propriétaire de la maison d'école veut reprendre son bien pour ses besoins personnels.

Un mois plus tard, le 15 mars 1875, le maire informe le C.M. qu'il a trouvé un autre terrain à proximité du Bourg sur le chemin vicinal n°1 (D.33) allant de la route départementale (route 803) au Bourg de Baladou. (A l'époque, le bourg se limitait aux quelques maisons autour de l'église). La contenance serait de 16 ares et le prix de 300 francs. Le C.M. adopte cette proposition et vote l'acquisition à l'unanimité.

Mais il semblerait que ces derniers événements aient provoqué quelques remous dans la commune. L'année suivante, il y a renouvellement du C.M. Mr Ladet est réélu conseiller, mais battu d'une voix pour la fonction de maire. Le nouveau maire est Mr Cassagnades des Meynades, médecin à Souillac. Il exercera sa fonction peu de temps. La plupart des réunions sont présidées par son adjoint Mr Chambon. Avait-il des problèmes de santé ? Il décèdera d'ailleurs l'année suivante le 3 novembre 1877. Il n'avait que 55 ans.

A l'élection suivante en début d'année 1878, Mr Ladet retrouve son siège de maire avec une nouvelle équipe.

En ce début de la III^{ème} République, période charnière entre deux régimes, plusieurs constitutions se sont succédées dans notre pays entraînant chaque fois des élections générales. C'est ainsi que nous retrouvons trois consultations municipales entre 1871 et 1878.

La construction décidée depuis trois ans n'est pas encore commencée. Le dossier administratif a tout de même évolué : le devis des travaux s'élève à 13.170 francs. La commune a reçu une promesse de subvention de 2.900 francs. Il faut trouver la différence, c'est à dire plus de 10.000 francs. Le maire propose de faire un virement sur des sommes affectées à l'église et dans le même temps, il propose d'ouvrir un nouveau fond à raison de 0,06 centimes additionnels au titre d'imposition extraordinaire. Ce sont les seuls éléments du plan de financement que j'ai retrouvés sur les registres, ce qui laisse supposer que ce plan n'était pas bouclé.

Le maire nouvellement réélu veut aller vite ; d'autant que Mr Castagné a donné un délai expirant en août 1878 pour reprendre son bien.

Pour gagner du temps, le C.M. délibère pour demander au Sous-Préfet de faire l'impasse d'une adjudication et de traiter de gré à gré avec des « ouvriers reconnus capables ».

Bien qu'il soit parfois question d'un architecte, je pense que les plans et les devis ont été dressés par « l'agent voyer d'arrondissement » qui avait également en charge la conduite et la surveillance des travaux.

La construction débute en juillet 1878 ; il a fallu transférer l'école à Pomlé, vraisemblablement chez le maire, pendant toute la durée de la construction. Le projet a été modifié et agrandi en cours des travaux. Il a fallu ajouter une citerne pour alimenter en eau le logement de l'instituteur. La distribution mairie-école a été modifiée. Il était prévu au départ, façade côté route, la mairie à gauche, l'école à droite et le logement de l'instituteur à l'étage. Mais le conseil délibère pour demander à l'architecte de modifier cette distribution car la tranquillité de l'instituteur serait dérangée par le « vacarme de l'école » ; il fallait donc inverser la partie mairie avec le logement. C'est ainsi que nous avons eu la salle de la mairie à l'étage jusqu'en 1985, date de la fermeture de la classe.

Les travaux ont duré environ deux années et ont donné beaucoup de soucis à nos élus.

J'ai remarqué dans les P.V. de délibérations une lettre de l'agent voyer conducteur des travaux qui annonçait au maire qu'il avait reçu l'ordre du Préfet d'arrêter ses prestations, donc d'arrêter le chantier. La réponse du maire au Préfet n'est pas très explicite, mais il refuse catégoriquement. Il y avait

donc conflit. Bien que les raisons ne soient pas précisées, l'on peut supposer, vu le plan de financement que les travaux n'étaient plus financés.

L'on devine dans cette anecdote la forte personnalité de Mr Ladet.

La réception provisoire a été faite le 20 Juin 1880 mais il est précisé que le bâtiment n'est pas terminé. Le coût de l'opération prévu au départ à 13.170 francs a augmenté ; il s'élève à 14.620 francs et les crépis et les abords ne sont pas faits. Encore une fois, le conseil délibère pour demander des aides au Préfet et au Ministre de l'Instruction Publique.

En avril 1879, alors que l'école des garçons n'est pas encore terminée, le maire donne lecture au C.M. d'une circulaire qu'il vient de recevoir concernant la construction des maisons d'écoles.

Elles seraient à l'avenir subventionnées à raison « de 1/3 de la dépense, les 2/3 restant pourraient être empruntés pour une durée de 31 ans ». Il termine ses propos en disant : « Vu que l'école des filles est insuffisante et qu'il faudra construire tôt ou tard, j'engage notre assemblée à prendre rang pour bénéficier des faveurs de la nouvelle loi ». Cette loi fait partie de l'incitation de la III^{ème} République pour l'Instruction primaire. Jules Ferry est Ministre de l'Instruction Publique. Mais il faudra encore attendre quelques années pour que ce projet se concrétise, car avant cela, il faut faire le clocher de l'église, le maire et le C.M. s'y sont engagés en 1878 avant la construction de l'école-mairie.

J.L. Clédel

La vie de la paroisse

Messe pour le 15 Août,

fête de Notre Dame de l'Assomption qui a donné son nom à l'église..

15 Août, fête votive de Baladou

Mais que signifie cette expression ?

Le latin votum signifie "promesse solennelle faite aux dieux et votivus "promis par un vœu; offert en exécution d'un vœu". La fête votive est donc "la fête offerte en exécution d'une promesse solennelle faite aux dieux". En ancien provençal existait le mot lo vot « promesse faite au ciel par laquelle on s'engage à quelque oeuvre non obligée », et en provençal moderne vot, vo, vou et dans l'Aveyron bouot ou bot représentent le latin VOTUM. Dans une période plus récente, au XVI^e siècle nous trouvons en français le mot vote « vœu, prière » provenant du pluriel VOTA qui dans tout le Midi de la France, de la Drôme jusqu'à la Gironde désigne « la fête patronale », Vaucluse, Languedoc voto, Toulouse boto, Aveyron et Rouergue bouoto, Gers boto. En français l'expression fête votive est attestée depuis 1876, propre à certaines régions, notamment dans le Midi, toujours avec le sens de « fête patronale » où le patron n'est pas un chef d'entreprise, mais le saint à qui est dédiée l'église de la paroisse! En 2006, la relation entre la fête votive et le patron de l'église a pratiquement disparue de la conscience des gens. J'ai demandé à plusieurs personnes à quel leur faisait penser le mot « votive » dans cette expression. La réponse a été unanimement : « à la mairie, aux élus, aux votes, parce que c'est la mairie qui paye! ». Pourtant il y a toujours un rapport, à savoir les promesses non obligées: « faites au ciel » et "faites avant les élections".

Extrait de : Histoire des mots occitans
Robert A.Geuljans

Des Baladins sont concernés par la vie de l'église :

participation de Baladins au Pèlerinage diocésain à Lourdes,
des petits Baladins partent en vacances avec Soeur Marie-Jeanne de Martel,
plusieurs familles sont abonnées à l'Echo de Chez Nous, journal paroissial.

Les personnes qui ont envie de s'informer, de participer éventuellement à la vie paroissiale (participation aux offices, répétitions de chants, ménage.... mais aussi pourquoi pas réflexion) peuvent prendre contact avec Jean-Robert Arligule (05 65 37 35 44), Isabelle Griset (05 65 37 34 39), Marius Lacroix (05 65 37 30 92) ou Raymonde Merquy (05 65 37 34 59).

14-18 : IN MEMORIAM

1915 suite : Généalogies

Dans le précédent numéro, nous avons évoqué les mois de guerre des enfants de Baladou morts pour la France en 1915. Qui étaient-ils dans la vie civile ?

✿ Joseph Chambon, cultivateur à Pomlé est né le 30 novembre 1879 dans la ferme familiale, actuelle habitation de Keith et Miranda Payne. Il était parti à la guerre avec son camarade Maury mais lui ne revint pas. Il est tombé sur le front de Champagne, le 5 janvier. Il avait un frère aîné, Jean-Baptiste qui ne s'est jamais marié. L'un de ses oncles, soldat de la Garde nationale mobile, était lui aussi mort à la guerre, mais celle de 1870, contre les Prussiens. Ses parents s'appelaient Chambon l'un est l'autre. Côté paternel, les racines étaient ancrées à Pomlé. Côté maternel, le berceau est à Rignac de Cuzance, la famille étant représentée actuellement en la personne de M. Robert Chambon.

✿ Zéphyrin Durand (Zafidain ou Zaphidain Baptiste dans les documents), cadet d'une famille de cinq garçons (les quatre premiers mobilisés pendant le conflit) et de deux filles, est né à La Queygue le 27 juin 1891. Il a été tué le 12 mars de cette année 1915 à Perthes-les-Hurlus, village martyr entre Reims et Verdun. Qualifié d'agriculteur dans les documents militaires, il était aussi menuisier, c'est ainsi qu'une pièce de sa maison natale est toujours appelée «la boutique». Son père était né à Rignac de Cuzance, son grand-père Jean Durand avait été cultivateur à Rignac avant de venir à Baladou. Jean, le frère aîné de Zéphyrin, blessé d'un éclat d'obus du côté de Verdun, a eu une fille qui s'est mariée avec un Monsieur Gay, c'est ainsi que la propriété de La Queygue a changé de nom.



✿ La famille Estay est toujours représentée au hameau de Blanat à Rocamadour où est né Léon, dit Léopold, le 5 octobre 1881. Le soldat Estay meurt au champ d'honneur le 9 avril à Lacroix-sur-Meuse dans la Meuse. Pour sa vaillance et son dévouement, il sera honoré de la croix de guerre et de la médaille militaire à titre posthume le 10 août 1920. Sa veuve, Nathalie Delbos, qui heureusement pour elle a beaucoup de force de caractère aura à mener l'exploitation, à Fédou. Leur fille Berthe, née à Creysse au moulin de La Pradelle que tenaient alors ses parents, se mariera à Louis Blanc, meunier de Lamothe-Timbergues, commune de Lachapelle-Auzac. La maison de Fédou, près de Chapelone, est devenue la propriété de Monsieur et Madame Barre.

✿ Paul Louis Verdier naît à Baladou le 7 septembre 1879, où son père, originaire de Meyronne, est instituteur. Son aîné a deux ans de plus que lui. Sa sœur, qui naîtra 1881, mourra à Bazalgue en 1907, célibataire. Mathurin Verdier, leur père est mort à Baladou le 20 juillet 1882. Leur mère, Julia Michaudel, de Bazalgue, sera par la suite domiciliée à Meyronne puis à Paris, certainement pour y gagner de quoi élever les trois enfants. Son «pays» Joseph Chambon a été tué à Jonchery-sur-Sulpe, Paul Verdier décédera de ses blessures, le 25 août, à Sulppes.

✿ Ludovic ou plus précisément Pierre Ludovic Delvert, laisse sa vie en Argonne. Il meurt de ses blessures aux Islettes, à l'ambulance 14, le 8 septembre à 8 heures du matin. Né à Tenchou le 10 septembre 1888, son père, son grand-père, et sûrement plus loin encore, la famille étaient de là. Un frère aîné mort en bas âge, Ludovic mort à la guerre, c'est sa sœur qui, se mariant en 1919 avec Adrien Castanet, de Cuzance, va reprendre la ferme. Leur fils, baptisé, par dévotion, Ludovic, s'est retiré, depuis quelques années, à la maison de retraite de Martel.

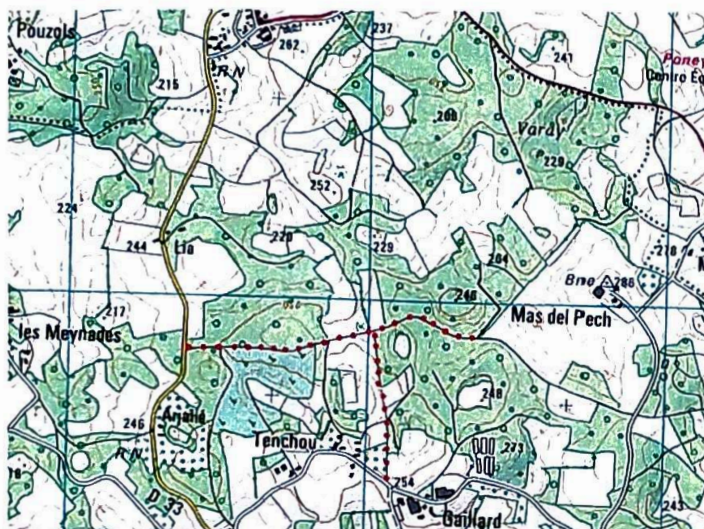
✿ De la famille Grandou du village de Galliard, on remonte sans difficultés la généalogie jusqu'au XVIIIe siècle. Joseph, né le 15 décembre 1895, l'aîné des cinq enfants de Pierre Grandou et Marie Castagné perdra la vie, comme Ludovic Delvert, en Argonne et ce même 8 septembre. En raison des rudes combats qui ont eu lieu à La Harazée, ce n'est qu'en 1921, sur la demande du ministre de la Guerre, que le tribunal de Gourdon l'y déclare officiellement Mort pour la France. Marcellin Léopold installé au Fustlé (St-Sozy), c'est Daniel, son autre frère, qui poursuivra l'activité agricole à la ferme de Galliard.

Lionel Griset

Illustration : Photo de L. Estay et sa femme, prêtée par M. Léopold Blanc, de Lachapelle-Auzac.

La tête et les jambes

Les amateurs de chemins



Ils sont nombreux les Baladins amateurs de promenade le long des chemins du bourg. Non contents de parcourir à pied les divers itinéraires qui permettent de découvrir notre campagne certains, (ils ne sont pas tous sur la photo), se sont pris par la main pour en ré-ouvrir quelques uns. (en pointillé rouge). Ils se retrouvent régulièrement, avec peu de moyens mais beaucoup de bonne humeur pour les rendre fréquentables. Leur lieu de rendez-vous hebdomadaire est près du monument aux morts et ils consacrent seulement deux heures de leur temps à chaque séance.

La chaleur arrivant, ils ont modifié leurs horaires. En ce moment pour ne pas trop souffrir de la canicule, ils se retrouvent le jeudi dès sept heures du matin.

Amateurs de grand air, de promenade, venez les rejoindre. Ils ont besoin de bonnes volontés, car par la suite, il faudra les entretenir, pour rendre agréable leur parcours et ne pas laisser la nature reprendre le dessus.

Michel Bergé



Bibliothèque

Eh oui ! Toujours fidèle à mon poste de bibliothécaire. Hélas, les lecteurs ne se bousculent pas ; c'est très dommage car les étagères regorgent de livres très intéressants et d'histoires passionnantes, grâce auxquelles vous oubliez vos petits ennuis quotidiens.

Je suis présente tous les samedis matin de 11h à midi. Venez aussi avec vos enfants qui ne sont pas scolarisés à Baladou. Ils peuvent trouver des documentations pour l'école.

N'hésitez pas à me faire connaître les livres qui vous intéresseraient, je vous les commanderai au bus qui passe tous les trois mois.

Dans l'attente de votre prochaine visite, je suis à votre disposition au

05 65 41 05 33. Vous pouvez aussi joindre la mairie.

A bientôt.

Danièle Brugue

Nouvelles de l'école

Les deuxième et troisième trimestres furent bien remplis pour les élèves de l'école : au programme, découverte des chants et danses du Quercy, initiation au gestes de premiers secours, cycle « piscine », tout cela clôturé par une sortie à Souillac et le spectacle de fin d'année.

Chants et danses occitans

Ici, à Baladou, dont le nom dériverait du mot « bal », les élèves de CP, CE1 et CE2 ont pu perpétuer la tradition des chants et danses du Quercy grâce à l'intervention de Xavier Vidal et Guillaume Roussilhe, tout deux membres de l'ADDA du Lot (i.e. Association départementale pour le développement des arts). Les deux musiciens nous ont fait découvrir des instruments anciens comme la chabrette ainsi qu'un répertoire de chants comme « la Trompusa », « La maire Antoena », « Pren Gueraudina » sur lesquels nous avons dansé des rondes, des polkas piquées.

Gestes de premiers secours

Un projet qui me tient à cœur : initier les enfants à la prévention des risques domestiques et au secourisme. J'ai sollicité Gérard Lacroix, moniteur de secourisme, pour me guider dans cette tâche. Plutôt habitué à enseigner aux adultes, il a su très vite s'adapter et passionner les enfants.

C'est un sujet qui intéresse beaucoup les enfants, soucieux de prendre soin de leur entourage et de « savoir comment faire ». Dans un premier temps, Mr Lacroix nous a expliqué le fonctionnement de la chaîne des secours dont nous sommes le premier maillon : le rôle du secouriste est de passer un message d'alerte le plus complet possible au SAMU et d'empêcher que l'état de la victime s'aggrave, nous augmentons ainsi les chances de « guérison » de celle-ci.

En six séances, les enfants ont appris à traiter une brûlure, un saignement, un traumatisme, un malaise et même l'inconscience d'une victime avec la fameuse « position latérale de sécurité » (PLS).

Ce projet s'est terminé par la visite du centre de secours de Souillac et la présentation de saynètes lors du spectacle de fin d'année. Je laisse la plume aux élèves...

Sortie scolaire à Souillac

Le jeudi 18 juin, on a passé la journée à Souillac. On est parti en bus. En premier, on a visité la caserne de Souillac puis on a pique-niqué au parc Delmas. Ensuite on est allé à la bibliothèque. En dernier, on a visité l'ancien Souillac.

Jean-Stéphane et Emma

La caserne des pompiers

De 9h30 à 11h30, nous sommes allés à la caserne des pompiers de Souillac avec la maîtresse Virginie, Andrée (qui aide la maîtresse) et Annick (la maman de Magaly). On a été voir les lances. Elles sont utilisées pour éteindre les incendies. Si on tourne la manette, le jet sort différemment (pluie, jet droit). Les lances sont alimentées par une citerne ; c'est un pompier qui règle la puissance (i.e. le débit de l'eau).

Florian, Théo et Thomas

Les pompiers ont deux casques. L'un d'eux est mis pour éteindre les feux de maison et de forêts. Sous le casque, on porte une cagoule. Les pompiers ont des bouteilles d'air et des « masques » pour respirer quand il y a des fumées ou des gaz dangereux. Ils portent de grosses bottes pour ne pas se brûler les pieds.

Dorian et Robin

Le VSAB est un véhicule de secours qui vient en aide aux personnes en difficulté. Dans le VSAB, seulement 4 personnes peuvent travailler. Le camion est bien équipé : par exemple, si le médecin oublie sa mallette, il y a tout ce qu'il faut à l'intérieur.

Julia et Marlon C.

On a pu monter dans le camion incendie. La cabine est très grande et très haute, il a fallu grimper pour rentrer. Il y a des jets d'eau qui arrosent le camion, pour le protéger des flammes.

Boris et Julie

- **La bibliothèque**

Elle se trouve dans l'ancien relais des Postes de Souillac : les voyageurs s'y arrêtaient pour se reposer et changer leurs chevaux. A la bibliothèque, il y a plein de livres. Ils sont rangés par genre : albums, romans, documentaires, encyclopédies, contes. Les romans sont rangés par ordre alphabétique du nom de l'auteur.

La dame de la bibliothèque nous a ensuite expliqué comment faire pour emprunter un livre à la bibliothèque. Du coup, beaucoup d'enfants ont voulu emprunter un livre mais il fallait l'autorisation de nos parents.

A la fin, nous avons pu regarder les livres et les lire tranquillement au coin lecture.

Marion L. et Lucie.

- **L'ancien Souillac**

C'est Martine, une dame qui connaît bien la ville de Souillac qui nous a fait la visite. Elle est guide à l'Office de Tourisme. D'abord, nous avons vu le blason de Souillac devant l'ancienne église : il y a un sanglier dessus car, autrefois, à Souillac, c'était très marécageux et il y avait beaucoup de sangliers. Ensuite, nous avons parcouru les rues de l'ancien Souillac. Elles avaient le nom d'un métier ou d'un objet du quotidien : rue du Lavoir, place Rocou (plante qui servait à teindre les vêtements), rue des Oules (récipient de cuisine). Nous avons remarqué les enseignes en forme d'oie. La guide nous a expliqué qu'autrefois, on ne rentrait pas dans les boutiques (lieu où on stockait la marchandise), il y avait des étals. Ce qui nous a surpris, c'est l'espèce d'évier en pierre, qui dépassait du mur en hauteur. On y vidait les eaux sales et on y faisait la vaisselle. Sous la halle, il y a des mesures à grain qui servaient autrefois à mesurer le volume de ce qu'on vendait. Pour finir, nous sommes allés nous rafraîchir à l'église qui se trouve à côté du musée de l'automate. Nous avons dessiné les animaux fantastiques et les personnages qui se trouvaient dans les sculptures autour de la porte. C'est ce que j'ai préféré dans la visite.

Laura



Cycle Piscine

Vers la fin de l'année, on est allé quelques mardis et quelques jeudis à la piscine de Souillac avec l'école de Cuzance. On a fait 6 séances en tout. Des parents nous ont accompagnés : la maman de Julia, celle de Matthieu, celle de Lucie et le papa de Rémi.

Il y avait deux groupes d'enfants dans le petit bassin et deux dans le grand bassin.

Dans le petit bassin, on a appris à mieux nager : flotter, aller sous l'eau, se déplacer. Ceux qui avaient un peu peur dans l'eau étaient avec la maman de Julia : ils ont appris à s'amuser dans l'eau.

Ceux qui étaient dans le grand bassin, ont appris à plonger, à aller chercher des objets au fond de l'eau. Ils ont nagé des largeurs et des longueurs.

Nos meilleurs moments :

Inès : j'ai préféré les moments où on a appris le plongeon et quand les maîtresses ont plongé.

Magaly : quand j'avais mis la frite dans le dos, je tapais des pieds et j'allais en arrière.

Margaux : j'ai préféré quand on est allé chercher les objets au fond de l'eau.

Magaly, Inès et Margaux

Pour ce cycle Piscine, les transports et les entrées ont été entièrement financés par le Comité Départemental de Natation. Le comité a en effet pour objectif de relancer l'activité piscine dans les écoles du Lot et finance chaque année un cycle piscine pour quelques écoles. En contrepartie, les municipalités concernées doivent s'engager à poursuivre cette activité l'année suivante. Les élèves du RPI iront donc à la piscine en juin 2010.

L'@nnée scolaire 2009-2010 sera résolument numérique !

Le RPI (regroupement pédagogique intercommunal) a reçu un don de 10 ordinateurs d'occasion d'une entreprise privée. Ceux-ci seront répartis entre les deux écoles. En ce qui concerne Baladou, cela permettra de créer un véritable coin informatique dans la classe, où les élèves pourront travailler, faire des recherches, s'entraîner, ... et rédiger des articles pour le site internet du RPI et le Petit Baladin.

Comme une bonne nouvelle ne vient jamais seule : l'inspection académique du Lot a validé le dossier « ENR » du RPI... mais qu'es-aco « ENR » ?

ENR signifie Ecole Numérique Rurale. Il s'agit d'un programme d'équipement numérique lancé par le Ministère de l'Education nationale à destination des écoles rurales. Les mairies doivent constituer un dossier qui, s'il respecte le cahier des charges et s'il est accepté, ouvrira le droit à une subvention pouvant aller jusqu'à 10000 €. A noter que l'on ne pouvait demander qu'une subvention par RPI (et non par école).

Le « pack » numérique comprend :

- Deux tableaux blancs interactifs (TBI)
- Deux vidéoprojecteurs
- 8 ordinateurs portables en réseau (classe mobile) destinés aux élèves et à l'enseignant
- Des ressources numériques pédagogiques

Ainsi, les écoles du RPI rentreront dans l'ère du numérique dès la rentrée 2009 !

Informations pratiques

- Pré-rentrée 2009 : Je tiendrai une permanence à l'école le mardi 1^{er} septembre, pour les nouvelles inscriptions à l'école notamment.
- La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 3 septembre ;
les horaires de classe : 9h-12h / 13h45-16h45.
- La liste de fournitures scolaires pour la rentrée est affichée à l'école et disponible à la mairie.
- Les DVD souvenirs de l'année scolaire se trouvent à la mairie.

Je termine cette année scolaire à Baladou avec beaucoup de plaisir et riche d'une belle expérience. Par ailleurs, je voudrais remercier les différents intervenants, la Mairie, l'APE, les parents qui nous ont accompagnés au cours des diverses sorties.

Je souhaite un excellent été à nos lecteurs ainsi qu'aux élèves que j'aurai le plaisir de retrouver à la rentrée.

Mémento : l'alerte

Quand alerter ?

- Dès que vous avez protégé le lieu de l'incident ou de l'accident, afin de ne pas risquer votre vie et d'éviter tout risque de sur-accident, vous pouvez contacter les services d'urgence.
- Cela implique, par exemple, de baliser les lieux en cas d'accident de la route, de couper l'électricité en cas d'électrocution, etc.

Qui alerter ?

- Le SAMU (15) pour les urgences médicales
- Les sapeurs-pompiers (18) pour les premiers secours
- La police ou la gendarmerie (17) pour les troubles à l'ordre public
- Le numéro unique d'urgence (112) si vous vous trouvez dans n'importe quel pays européen
- Le centre anti-poisons le plus proche de chez vous en cas d'empoisonnement

NB : Si vous vous trompez de numéro, ne vous inquiétez pas : votre interlocuteur vous redirigera vers le bon service de secours.

L'alerte

- 1) Composer le 15
- 2) Se présenter, dire **précisément** d'où l'on appelle et de quel numéro de téléphone
- 3) Présenter la situation :
 - lieu exact (étage, grange, cuisine, ...),
 - nature de l'accident (incendie, accident de la route, effondrement, ...),
 - nombre de victimes, âge, sexe, état des victimes (saignent/ font un malaise/sont inconscientes ...)
- 4) Si vous avez le PSC1 (ancien brevet de secourisme ou AFPS), dire les gestes que vous avez prodigués à la victime.
- 5) **Toujours demander avant de raccrocher** : votre interlocuteur a peut-être besoin d'autres informations.

Allo, le SAMU ?
C'est Boris, de
Baladou...



Mémento réalisé par l'école de Baladou

DU NOUVEAU POUR LES PASSEPORTS

Le passeport est un document de voyage individuel et un certificat d'identité comme la carte nationale d'identité. Il permet à son titulaire de sortir librement du territoire national et de circuler à l'étranger.

La durée de validité des passeports est de dix ans. (cinq ans pour les mineurs).

Conformément aux dispositions du décret 2008-426 du 30 avril 2008, le passeport biométrique doit progressivement remplacer le passeport électronique mis en place depuis avril 2006 ;

Nota. - Le passage au passeport biométrique sera progressif et ne comporte aucune date butoir : les titulaires des actuels passeports électroniques pourront donc continuer à les utiliser jusqu'à leur date d'expiration.

Demande de délivrance ou de renouvellement de passeport

.DÉPÔT DE LA DEMANDE

📍 Généralités - Stations d'enregistrement des demandes

Afin d'assurer la meilleure couverture possible du territoire et de faciliter l'accès des usagers, 2 000 communes environ ont été choisies, pour recueillir, au moyen de stations d'enregistrement, les demandes de passeport biométrique.

Pour Baladou, la mairie la plus proche est SOUILLAC,
du lundi au vendredi, sur rendez-vous : 05 65 32 71 00.
Vous pouvez consulter la liste des autres mairies compétentes à la mairie.

📍 Demandes présentées par des mineurs

Le passeport étant désormais un titre strictement individuel, il n'est plus possible, depuis le 2 mai 2006, d'inscrire les enfants sur le passeport de leurs parents.

Tout mineur, quel que soit son âge, doit donc posséder son propre passeport. La validité de ce passeport est de cinq ans.

Nota. - Sauf pour se rendre ou transiter aux États-Unis, les inscriptions d'enfants qui figurent actuellement sur les passeports des parents demeurent valables sous réserve que l'enfant soit âgé de moins de quinze ans.

PIÈCES À PRODUIRE À L'APPUI DE LA DEMANDE

📍 Droit de timbre

La délivrance du passeport est soumise à un droit de timbre ; néanmoins, les passeports ainsi que les visas de passeports sont délivrés gratuitement aux personnes véritablement indigentes et reconnues hors d'état d'en acquitter le montant.

| | |
|---|----------|
| Tarif normal | 89 € (1) |
| Passeport délivré à un mineur de 15 ans et plus | 45 € (1) |
| Passeport délivré à un mineur de moins de 15 ans | 20 € (1) |
| Passeport délivré à titre exceptionnel et pour un motif d'urgence | 30 € |

(1) Si le demandeur fournit deux photographies d'identité, ce tarif est diminué d'1 €.

📍 Pièces justificatives de l'état civil et de la nationalité française

La possession d'une carte nationale d'identité sécurisée ou d'un ancien passeport ne permet plus une délivrance simplifiée du passeport ; l'administration doit procéder dans tous les cas (première demande ou renouvellement) à un examen approfondi de la situation du demandeur au regard de l'état civil et de la nationalité.

Le demandeur doit produire l'un des actes de l'état civil suivants, lesquels permettent également d'établir la preuve de la nationalité française :

- l'extrait d'acte de naissance du demandeur, comportant l'indication de la filiation de celui-ci ;
- sous réserve de la preuve de l'impossibilité de produire l'acte de naissance précité, la copie intégrale de l'acte de mariage.

Nota. - Le livret de famille personnel ou celui des parents n'est plus accepté pour présenter une demande de passeport.

📍 Pièces justificatives du domicile

Le demandeur peut apporter la preuve de son domicile par la production d'un justificatif, figurant notamment parmi les pièces suivantes : factures d'électricité, de gaz ou de téléphone, titre de propriété ou contrat de location en cours de validité, quittances d'assurance pour le logement, certificat d'imposition ou de non-imposition, justificatifs du versement d'allocations familiales.

Récup-verres

Le « Récup verres », actuellement en face de l'église va être déplacé en face de la mairie, à côté des conteneurs poubelles, afin de mieux gérer les « lendemains de fête ».

Ouverture de la Mairie au public

MARDI
14h - 18h

SAMEDI
8h - 12h

Tél : 05.65.37.30.68

Le Conseil Général a mis en place sur tout le département des boucles cyclables. Il assure l'installation et l'entretien des panneaux. Un accord du Conseil communautaire et du Conseil Municipal a été demandé.

SOUVENIRS D'ECOLE

Les cahiers au feu et les maîtresses au milieu !

En cette fin d'année scolaire, les élèves sont priés de venir récupérer leurs cahiers à la mairie.

Il faut toutefois préciser qu'il s'agit d'élèves scolarisés dans les années 50 et 60 environ...

Ordinateurs pour le RPI

Par l'intermédiaire de Pascale Morin, la Société ASF (Autoroutes du Sud de la France) a donné dix ordinateurs à l'occasion du renouvellement de sa bureautique.

Ces ordinateurs seront répartis dans les deux écoles du RPI.

Soyez au courant

P.L.U. et Maison Lestrade

Les cahiers des charges pour les deux projets ont été élaborés et envoyés à des bureaux d'études.

La danse de salon Accor'Danse reprend ses activités à la rentrée. Venez danser à Baladou Renseignements au 05 65 32 41 68

Collecte des ordures ménagères :

Hiver : mardi
Eté : Lundi et vendredi

Collecte des recyclables :

Hiver : jeudi semaine impaire
Eté : Mardi

Horaires de la déchetterie de Martel

Tel : 05 65 27 19 42

La déchetterie est ouverte au public :

- MARDI de 14h à 18h
- MERCREDI de 14h à 18h
- JEUDI de 9h à 12h
- VENDREDI de 14h à 18h
- SAMEDI de 9h à 12h

Vous devez y apporter tous vos encombrants, vos déchets toxiques et pouvez y apporter vos déchets verts.

TRANSPORT A LA DEMANDE

Nous vous rappelons qu'un service de transport à la demande fonctionne depuis le mois de février.

Ce service, mis en place par la mairie, est destiné à toute personne, jeune ou moins jeune, de la commune ou d'ailleurs.

Il est aidé par la Région et le Conseil Général.

Les horaires sont :

MARTEL le mercredi matin pour le marché
SOUILLAC le vendredi matin pour le marché
BRIVE le 2^{ème} mercredi après midi

Et n'oubliez pas la
ligne régulière !!

Si vous souhaitez d'autres horaires (samedi matin, pour Brive, par exemple), le signaler à la mairie pour envisager des modifications.

N'oubliez pas de vous inscrire au moins la veille au secrétariat de la mairie ou par téléphone au ☎ 05 65 37 30 68.

Laissez votre nom, votre destination et votre numéro de téléphone. On vous rappellera pour l'heure de notre passage.